

ŁUKASZ SZKOPIŃSKI
Université de Łódź, Faculté des lettres
lukasz.szkopinski@uni.lodz.pl
ORCID 0000-0002-0486-600X

Jacques Peuchet, Étienne-Léon de Lamothe-Langon et les origines du *Comte de Monte-Cristo* d'Alexandre Dumas

Jacques Peuchet, Étienne-Léon de Lamothe-Langon and the Origins of the *Count of Monte-Cristo* by Alexandre Dumas

Abstract

As Alexandre Dumas himself admitted on several occasions, his novel *The Count of Monte Cristo* was inspired by “Le Diamant et la Vengeance”, a short story included in *Mémoires tirés des archives de la police de Paris, pour servir à l’histoire de la morale et de la police, depuis Louis XIV jusqu’à nos jours* (6 vol., Paris, Levavasseur, 1838), published under the name of Jacques Peuchet (1758–1830). It is also worth noting that yet another story from the same book, “Un crime de famille”, was used by Dumas in his novel. The aim of this article is to show the extent of the influence of *Mémoires tirés des archives de la police de Paris* on *The Count of Monte Cristo* as well as the reactions of the French press concerning this fact. Furthermore, the paper examines the theory according to which the memoirs in question, although attributed to Peuchet, were in fact partially, if not entirely, written by Étienne-Léon de Lamothe-Langon (1786–1864), novelist and author of countless apocryphal memoirs published under the names of various notable Frenchmen and women.

Keywords: French Novel; Étienne-Léon de Lamothe-Langon; *Comte de Monte-Cristo*; Alexandre Dumas; Jacques Peuchet

Mots clés : roman français ; Étienne-Léon de Lamothe-Langon ; *Comte de Monte-Cristo* ; Alexandre Dumas ; Jacques Peuchet

La *Biographie universelle* de L.-G. Michaud nous apprend que Jacques Peuchet, « l'un des écrivains politiques les plus féconds et les plus variés de notre époque » (Michaud 1854 : 631–633), est né le 6 mars 1758 à Paris. Il abandonne ses études de médecine pour devenir avocat et coopère avec l'abbé Morellet sur certains ouvrages de ce dernier avant de se livrer à toute une série de travaux administratifs, notamment pour Calonne et pour Loménie de Brienne. Collaborateur de l'*Encyclopédie méthodique* (Paris, Panckoucke, 1792), il devient par la suite rédacteur de la *Gazette officielle de France* et du *Mercure de France*. Arrêté et emprisonné en 1792, il est libéré avec l'aide de ses amis, et décide de s'éloigner de Paris. Hormis ses fonctions administratives, il s'adonne à la composition d'œuvres très diverses, telles que *Dictionnaire universel de la géographie commerçante* (Paris, Blanchon, an VII – an VIII), *Essai d'une statistique générale de la France* (Paris, Testu, an IX), *Vocabulaire des termes de commerce, banque, manufactures, navigation marchande, finance mercantile et statistique* (Paris, Testu, an IX), *Du commerce des neutres en temps de guerre, ouvrage élémentaire, destiné à fixer les principes des conventions maritimes et commerciales entre les nations, traduit de l'italien de Lampredi* (Paris, H. Agasse, an X), ou *Statistique élémentaire de la France* (Paris, Gilbert, 1805). En 1805, Peuchet devient archiviste des Droits réunis, pour s'occuper brièvement de la censure des journaux au début de la Restauration et, finalement, obtenir le poste d'archiviste à la préfecture de police. Il fut mis à la retraite suite à la publication de *Mémoires sur Mirabeau et son époque* (1824) et « le chagrin que lui causa cette injustice l'affecta vraiment ». Quoique rappelé en 1828, « à un poste inférieur et avec de moindres avantages », « le coup fatal était porté ». Jacques Peuchet est mort à Paris le 28 septembre 1830 et, toujours selon Michaud, « dans toutes les situations et dans tous ses écrits, il s'est montré sans ambition comme sans intrigue et un ami sincère de la monarchie constitutionnelle » (Michaud 1854 : 632). Parmi les ouvrages plus tardifs de Peuchet, il vaut la peine de mentionner également *Description topographique et statistique de la France* (Paris, Courcier, 1811), *Du ministère de la police générale* (Paris, Patris, 1814), *Manuel du négociant et du manufacturier* (Paris, Roret, 1829) et *Manuel du banquier, de l'agent de change et du courtier* (Paris, Roret, 1829). Enfin, un autre ouvrage, quoique publié après sa mort, indique son nom comme auteur à la page de titre. Il s'agit des *Mémoires tirés des archives de la police de Paris, pour servir à l'histoire de la morale et de la police, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours* (Paris, Levavasseur, 1838), dans lesquels Alexandre Dumas trouva de l'inspiration pour son *Comte de Monte-Cristo*.

C'est dans le cinquième volume des *Mémoires* que nous trouvons la nouvelle intitulée « Le Diamant et la Vengeance. Anecdote contemporaine » (Peuchet 1838 : V, 197)¹ dont le narrateur souligne les origines authentiques, en déclarant :

Au milieu de toutes ces histoires cachées, je mets aujourd'hui la main dans un dossier ; j'en tire au hasard une affaire. J'en coordonne les diverses parties, et du tout épars dans trente rapports, notes officielles, procès-verbaux, interrogatoires, actes d'accution [sic], débat des plaidoiries, j'extraits l'aventure suivante que je livre à mes lecteurs comme une des plus curieuses qu'ils aient encore lues dans ces mémoires (V, 198).

Malgré les insistances du narrateur et le caractère apparemment historique de l'ouvrage, il nous semble judicieux de considérer ces affirmations comme faisant partie du topos de la véridicité, si courant dans les romans anciens. Cela est bien sûr lié, comme observe Y. Reuter (1991 : 71), « au statut peu légitime du roman » et, par conséquent, à la « délégation de responsabilité qui tend ou veut tendre à assurer au récit une crédibilité garantie de l'extérieur », pour reprendre l'explication de M. Raimond

¹ Pour simplifier les références bibliographiques concernant cet ouvrage, nous nous limiterons par la suite à indiquer le volume et les pages dont proviennent les passages cités dans la présente étude.

(1989 : 122). Nous percevons ce mécanisme, entre autres, dans l'emploi du motif du manuscrit retrouvé, utilisé d'abord pour insister sur l'authenticité de l'histoire racontée ainsi que pour convaincre le lecteur de sa vraisemblance et, par la suite, dès la fin du XVIII^e siècle, plutôt comme un tic littéraire, étant donné que la position du genre romanesque avait entre-temps changé. Prenant en considération la nature mixte des *Mémoires* de Peuchet, oscillant entre un ouvrage d'érudition et un recueil d'anecdotes curieuses, l'emphase mise sur la véracité des sources de cette nouvelle, de nature probablement fictive, est nécessaire, selon nous, pour protéger la fiabilité des informations présentées dans les parties plus érudites de l'ensemble.

L'action de l'histoire « Le Diamant et la Vengeance » commence en 1807, à Paris, où François Picaud, ouvrier cordonnier, se rend dans le café de Mathieu Loupian. Pendant une conversation avec le propriétaire et ses trois compagnons, Picaud leur annonce ses fiançailles avec la riche Marguerite. « Connu par une jalousie extravagante » (V, 199), Loupian propose à ses amis une « plaisanterie excellente » (V, 200) : il dénoncera Picaud comme un agent des Anglais. Antoine Allut critique l'idée du cafetier et sort, mais les deux autres, Gervais Chaubard et Guilhem Solari, encouragent Loupian à exécuter son projet, ce qu'il fait le même jour. Par conséquent, une nuit, Picaud est enlevé et disparaît sans trace. Le récit reprend sept ans plus tard, quand un certain Joseph Lucher quitte la prison située dans le château de Fénestrelle. Quoique « voûté par la souffrance » et « vieilli par le désespoir encore plus que par le temps » (V, 202), Lucher est merveilleusement riche, ayant hérité d'une énorme fortune et du secret du trésor, encore plus vaste, d'un ecclésiastique milanais qu'il avait servi. Muni de ses richesses, il commence à voyager et, le 15 février 1815, il se rend à Paris, où il apprend la tragique histoire de Picaud. Il veut en savoir plus et il s'intéresse aux identités des scélérats responsables du drame du jeune homme, mais personne ne les connaît. Pourtant, on lui suggère d'aller à Nîmes pour y chercher Antoine Allut, étant donné que ce dernier pourrait apporter à Lucher les renseignements dont il a besoin. La partie suivante de l'histoire se déroule dans la maison d'Allut visitée par un certain abbé Baldini qui se rend chez lui afin de pouvoir accomplir la dernière volonté d'un prisonnier mort en 1811 au château de l'Œuf à Naples. Il s'agit bien de Picaud qui laisse dans son testament un diamant d'une énorme valeur à Allut, si ce dernier révèle l'identité de ses trois bourreaux. Tout d'abord, Allut hésite, mais tenté par le diamant et incité par sa femme, il révèle les trois noms à Baldini. Par la suite, le corps de Chaubard, poignardé, est retrouvé sur le pont des Arts, à Paris, avec les mots « NUMÉRO UN » sur le manche de l'arme qui l'a tué. Solari, quant à lui, meurt empoisonné. Au moment où la bière avec le cadavre est exposée à l'entrée de sa maison, on trouve, « sur le drap noir qui recouvrait le coffre, un papier où ces deux mots sinistres étaient inscrits, au moyen de caractères imprimés : NUMÉRO DEUX » (V, 216–217). Le sort de Loupian, qui après la disparition de Picaud épouse sa fiancée Marguerite, est le plus terrible. Pour commencer, quelqu'un empoisonne son chien de chasse et le perroquet favori de sa femme. Puis, sa fille tombe enceinte d'un marquis millionnaire qui, juste après leur mariage, s'avère être en réalité « un galérien libéré » (V, 215) et s'enfuit. Ensuite, son fils est emprisonné, sa femme meurt et Loupian perd toute sa fortune à cause d'un incendie, ce qui force sa fille à « la honte d'un concubinage qui fit descendre la malheureuse au dernier degré de l'avilissement » (V, 218). Enfin, il est poignardé par son domestique, qui, avant de l'assassiner, lui dévoile sa vraie identité et les motifs de sa vengeance : il s'agit de Picaud en personne. Cependant, ce troisième meurtre à peine commis, le protagoniste tombe dans les mains d'Allut, dont la vie devient une longue suite de malheurs après qu'il est entré en possession du diamant maudit offert par Baldini. Ayant appris que Picaud n'est pas mort en Italie, il découvre la vérité et décide de se venger, en s'emparant de la fortune de son ennemi. Picaud, affamé, demande de la nourriture, ce à quoi Allut lui répond avec la

proposition suivante : « je te donnerai deux fois par jour à manger, et tu paieras chaque fois vingt-cinq mille francs » (V, 225). Pourtant, le plan d'Allut échoue : Picaud refuse de payer. Peu de temps après, ce dernier contracte le tétanos et son geôlier se rend compte qu'il ne pourra plus s'approprier ses richesses. C'est alors que, « surprenant un sourire diabolique sur la face livide de Picaud », « Allut se précipita sur lui comme une bête féroce, le mordit, lui perça les yeux d'un couteau, l'éventra, et s'enfuyant de ce lieu où il ne laissait plus qu'un cadavre, s'éloigna, quitta Paris, et passa en Angleterre » (V, 226). Finalement, en 1828, Allut tombe malade et il mande un prêtre à qui il se confesse et dicte « tous les détails de cette histoire affreuse qu'il signa à chaque page » (V, 226). Après sa mort, le document est envoyé au préfet de police de Paris, ce qui permet de résoudre l'énigme des assassinats jusqu'alors inexplicables.

Nous décelons déjà dans cette nouvelle relativement courte les grandes lignes du *Comte de Monte-Cristo*, mais Dumas ne s'arrête pas là et puise encore davantage dans les *Mémoires* de Peuchet, cette fois pour créer une des trames secondaires de son roman célèbre. Il s'agit du récit intitulé « Un crime de famille » dont le protagoniste, M. de M..., est conseiller au parlement de Paris et chef d'une riche et nombreuse famille. Le lecteur apprend qu'il a trois filles et quatre fils, dont trois sont mariés et le dernier est évêque. « Incorruptible dans ses fonctions austères, il avait beaucoup d'influence à la Grand'-Chambre, et on suivait strictement ses avis » (II, 2). Il habitait avec plusieurs membres de sa famille dans un « immense hôtel, situé dans la rue des Francs-Bourgeois, au Marais » (II, 2). Un jour, il reçoit une lettre avec des menaces et, peu après, un de ses aides de cuisine faillit mourir empoisonné. Son fils, M. de Niore, sa femme et leurs deux enfants ont moins de chance et expirent tous à cause du poison « jeté dans une carafe d'eau de groseille dont tous avaient bu abondamment » (II, 5). Madame de Niore, bien avancée dans sa grossesse, avant de mourir, met au monde un fils, Exupère, qui est le seul à survivre. Le nouveau-né est accueilli par la femme de son oncle, M. de Vartelle. Cependant, huit jours plus tard, ce dernier périt à son tour après avoir mangé des figues empoisonnées. Le même sort est encore réservé au frère évêque. Pourtant, cette fois, « la rapidité du venin est moindre » et l'ecclésiastique « a le temps [...] de laisser au garçon aîné de madame de Vartelle [Ambroise] tous ses biens en substitution, dans le cas où l'orphelin [Exupère], né du fils aîné, viendrait à mourir avant celui-ci » (II, 9). Désespéré, M. de M... ne cesse de réfléchir s'il a jamais pu se faire un adversaire aussi terrible, mais en vain : « Sa conscience était si pure, ses rapports avaient été toujours si conformes aux règles de l'équité, qu'il ne se voyait aucun ennemi » (II, 7). Pour compliquer la situation davantage, Saint-Jean, valet de feu M. de Niore, jure que son maître assassiné lui apparaît pendant la nuit, exigeant qu'il emmène son fils, Exupère, loin de Paris, pour le sauver d'une mort prochaine. Devant l'irrésolution de son valet, le spectre perd patience. Saint-Jean décrit cette troisième apparition à M. de M... de la manière suivante :

C'était mon maître... mais cette fois, irrité, furieux ; il m'a appelé drôle, misérable, mauvais valet, mal affectionné à la maison ; m'a commandé de revenir à vous et de vous désobéir, si vous ne me permettiez pas de sauver l'enfant orphelin ; dans ce cas, je devrais le ravir à vous-même. Enfin, il m'a frappé rudement avec un bâton qu'il tenait à la main, et si durement heurté que je dois en avoir les bras abimés (II, 15).

Et pour prouver au père de son feu maître qu'il ne s'agit pas d'une pure invention de sa part, il montre sur sa peau « d'effroyables plaques noires, jaunes, livides, témoins irréfragables de la fatale apparition » (II, 15).

À l'issue de cette conversation, Exupère est enfin envoyé loin de la maison paternelle par son grand-père, tandis que les meurtres continuent. Cette fois, c'est la sœur du chef de famille, Madame d'Orgel qui

s'éteint suite à « une détonation effroyable » (II, 16), « effet d'une mine ou machine infernale » qui a « fait sauter des murailles, renversé des cloisons, enfoncé des planchers, brisé des lambris » (II, 17). Curieusement, la mort de la dame arrive peu après qu'elle modifia son testament, partageant sa fortune entre ses deux petits-neveux, Exupère et Ambroise, et stipulant que le dernier survivant hérite de tout en cas du décès de l'autre.

Finalement, Saint-Jean, lui-même aussi sur le point de mourir empoisonné, découvre la vérité : c'est Madame de Vartelle qui est responsable de tous ces assassinats. Il s'avère qu'elle détestait son mari et « voulait tout à la fois augmenter immensément sa fortune et devenir veuve, afin de se remarier à un duc et pair qui l'aimait en secret, et qui néanmoins n'aurait consenti à s'unir à elle que dans le cas où elle serait devenue prodigieusement riche » (II, 21). À cette fin, elle commença à approfondir les secrets de divers poisons et faire de son mieux afin de convertir Ambroise en héritier universel de son grand-père pour s'emparer de toute cette fortune au moment de la mort de son fils unique qu'elle planifiait déjà. Voilà la base de l'histoire du procureur Gérard de Villefort dans *Le Comte de Monte-Cristo* !

Et pourtant, ce n'est pas la fin des surprises cachées dans les *Mémoires tirés des archives de la police de Paris*. Bien que la page de titre du recueil nous informe, comme nous l'avons déjà mentionné, que l'ouvrage est de Jacques Peuchet, plusieurs sources affirment qu'il est apocryphe et rédigé en réalité par Étienne-Léon de Lamothe-Langon (1786–1864). Ce romancier polygraphe fut également auteur de nombreux pseudo-mémoires, tels que les *Mémoires d'une femme de qualité sur Louis XVIII, sa cour et son règne* (1829), les *Mémoires de la comtesse Du Barri* (1829), ou encore les *Mémoires de Louis XVIII* (1832).

Dans ses *Supercherries littéraires dévoilées*, Joseph Marie Quérard (1850 : 446) n'hésite pas à désigner Lamothe-Langon comme le vrai auteur des *Mémoires tirés des archives de la police de Paris*, information que nous trouverons dans d'autres dictionnaires bibliographiques de l'époque, notamment dans l'ouvrage doté du curieux titre de *Gensiskhana* (1862 : 121), dont l'éditeur affirme que les mémoires en question furent « composés par Lamothe-Langon ». En 1911, Louis de Santi (1911 : 89) est également catégorique, lorsqu'il observe à propos de cet ouvrage qu'il est « tout simplement de Lamothe ». Ethel Groffier (2009 : 127), dans sa monographie dédiée à Peuchet, se montre plus hésitante. Elle admet que ce recueil est « loin d'être entièrement de la plume de Peuchet » et souligne que ces *Mémoires* de Peuchet « contrastent avec le reste de ses œuvres par leur obéissance à la mode du temps, avide des scandales et des secrets de la police, bien que des réflexions sérieuses sur l'organisation policière figurent souvent entre les récits d'affaires croustillantes ». Finalement, Groffier constate qu'à son avis il s'agit « d'un manuscrit de Peuchet défiguré par des mains mercenaires et non simplement d'une supercherie littéraire, comme l'affirme Quérard ». Nous souscrivons à cette théorie pour au moins deux raisons. D'abord, parce que nous savons que Peuchet laissa des documents portant sur le sujet traité dans l'ouvrage, mais aussi que l'étendue de la version publiée dépasse largement le contenu de ce manuscrit². Ensuite, nous avons déjà souligné une claire dissonance entre les passages purement historiques, voire encyclopédiques, des *Mémoires* et ceux dont la nature reste plus anecdotique et romanesque, fait évoqué également ci-dessus

2 Jean Eckard (1835 : vi) observe que « Peuchet a laissé, en manuscrit, des *Mémoires historiques sur la police de Paris* », tout en précisant que ledit manuscrit aurait suffi pour « former deux volumes », tandis que l'édition imprimée est composée de six volumes.

par Groffier. Pour compliquer davantage les choses, il faut ajouter que certaines sources³ mentionnent aussi la participation d'Émile Bouchery à la rédaction des *Mémoires*.

Prenant en considération tous ces faits, nous croyons que, après la mort de Peuchet, ses manuscrits et son archive furent confiés à Lamothe-Langon qui non seulement compila et édita ces sources, mais y effectua des ajouts considérables, à la manière de ses autres mémoires apocryphes. Il se peut que le fruit du travail de l'écrivain, connu pour son style parfois peu soigné, ait été remis par la suite à Bouchery pour que le journaliste puisse y introduire des corrections nécessaires avant la publication de l'ouvrage⁴. À notre avis, c'est l'hypothèse la plus probable sur la paternité des *Mémoires*.

Pour ce qui est des deux nouvelles citées ci-dessus, bien qu'il soit impossible de le prouver tout à fait, il nous semble vraisemblable qu'elles aient été inventées par Lamothe-Langon plutôt que documentées par Peuchet. En ce qui concerne « Le Diamant et la Vengeance », nous souscrivons à l'opinion présentée dans le documentaire *La Véritable histoire du Comte de Monte-Cristo* (2020) réalisé par Mitchell Rosenbaum, selon laquelle le récit n'est ni fondé sur un fait historique, ni décrit par Peuchet qui aurait sans doute évité un certain nombre d'imprécisions apparaissant dans le texte. À ces deux éléments, ajoutons aussi des erreurs évidentes quant aux prénoms de quelques personnages⁵ et le fait qu'un des épisodes racontés dans le récit se passe en Occitanie, région natale de Lamothe-Langon, que l'écrivain évoque souvent dans ses romans.

Le cas d'« Un crime de famille » nous paraît encore plus évident. La présence du surnaturel, en complète dissonance avec le côté érudit du recueil, fait tout de suite penser à au moins onze romans noirs publiés par Lamothe-Langon. En outre, Madame de Vartelle, femme cruelle, égoïste, extrêmement déterminée, mais aussi dotée d'un grand intellect et surtout d'un caractère hors du commun, s'inscrit parfaitement dans le modèle d'une antagoniste typique du monde ténébreux du romancier. D'autres petits détails attirent aussi notre attention : l'emploi du prénom Exupère, qui est aussi celui d'un des personnages du roman *Les Apparitions du château de Tarabel, ou le Protecteur invisible* publié par l'écrivain en 1822, ainsi que la mention de « la découverte d'un complot odieux contre la famille royale et au profit de la maison d'Orléans » (II, 25) qui reste conforme, à notre avis, à la haine vouée de Lamothe-Langon aux Orléans en général, et au roi Louis-Philippe I^{er} en particulier (Szkopiński 2023 : 31–33).

La presse de l'époque se rend vite compte de la genèse du *Comte de Monte-Cristo* et en informe ses lecteurs. Ainsi, un des journalistes du *Feuilleton de la Gazette de France* du 18 juin 1846 remarque que « [l]e drame de Monte-Christo [sic], qui depuis six mois défraie les feuilletons de plusieurs journaux, et pour lequel il y a eu des procès entre le Siècle et les Débats, est tiré d'un livre de M. Peuchet intitulé : les

3 Un des correspondants de *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux* (1877 : 107) fait la remarque suivante : « Le baron de Lamothe-Langon n'a pas travaillé seul, d'après les documents fournis par Peuchet, à la rédaction des Archives de la police, publiées sous le nom de celui-ci. Une grande partie du travail est d'un journaliste, alors à ses commencements, M. Émile Bouchery, que j'ai connu à la Patrie, et qui est, je crois, attaché aujourd'hui à la rédaction de la Liberté ». Daniel Compère (1998 : 11) mentionne également Bouchery dans son ouvrage *Le Comte de Monte-Cristo d'Alexandre Dumas. Lecture des textes*.

4 Sur le sujet des *Mémoires et souvenirs d'une femme de qualité sur le Consulat et l'Empire* (1830), rédigés également par Lamothe-Langon, Augustin Thierry (1911 : 203) observe que « le négligent gentilhomme les avait bâclés avec si peu de soin, qu'il fallut en confier la révision complète à Amédée Pichot ».

5 Ainsi, Loupian se prénomme Mathieu au début de l'histoire pour se convertir en Gilles après (V, 199/212), François Piccaud devient Pierre (V, 198/204), tandis que sa femme, Marguerite, change également de prénom pour devenir Thérèse (V, 199/217).

Archives de la Police ». Par la suite, le journal reproduit le premier extrait de la nouvelle « Le Diamant et la Vengeance » afin de montrer « la part qui doit être faite à l'esprit d'invention des romans de notre temps ».

Quant au drame d'Alexandre Dumas et d'Auguste Maquet *Le Comte de Morcerf*, le rédacteur de *La République* du 7 avril 1851 plaisante que « [c]ela, certainement peut s'appeler : tirer d'une idée tout le parti possible », observation qui mène à la conclusion suivante : « Avec cinq ou six pages des archives de la police, par Peuchet, faire dix-huit volumes in-8°, composer vingt actes et quarante tableaux, il n'y a que M. Alexandre Dumas pour oser de pareils tours de force, et qui mieux est pour les mener à bonne fin ! »

Tout cela semble irriter Dumas qui se sent obligé de répondre à tous ces commentaires dans « Un mot à propos du Comte de Monte-Cristo » publié dans son journal *Monte-Cristo*⁶. Il le fait de la manière suivante : « On s'est toujours fort inquiété de savoir comment s'étaient fait mes livres, et surtout qui les avait faits. Il était si simple de croire que c'était moi, que l'on n'en a pas eu l'idée » (Dumas 1857 : 342). Ensuite, Dumas admet avoir lu « Le Diamant et la Vengeance » dans les *Mémoires* de Peuchet. L'écrivain avoue son intérêt pour cette histoire ainsi que le potentiel littéraire du récit, tout en moquant la façon dont elle fut conçue : « Tel que cela était, c'était tout simplement *idiot* ; si l'on en doute, on peut le lire⁷. Il n'en est pas moins vrai, qu'au fond de cette huître il y avait une perle. Perle informe, perle brute, perle sans valeur aucune, et qui attendait son lapidaire » (Dumas 1857 : 344). Cette déclaration illustre bien l'attitude de Dumas envers la façon dont il se sert des ouvrages d'autres, dans ses propres œuvres. Hélène Maurel-Indart (2011 : 14) la définit très bien, en constatant que Dumas « est l'exemple parfait plagiaire conquérant et fier de l'être » étant donné qu'il « agit en toute bonne conscience, revendique son forfait avec un sentiment d'impunité inébranlable ».

Les commentaires dans la presse de la fin du XIX^e siècle donnent plutôt raison à Dumas sur ce sujet. Dans *Le Petit Parisien* du 19 décembre 1876, Adrien Desprez remarque que « [l]es romanciers prennent presque toujours leur sujet dans la réalité ; leur part de création consiste dans la manière dont ils le mettent en œuvre ». Après quoi il déclare : « Donnez cette histoire [« Le Diamant et la Vengeance »] à vingt auteurs différents et vous aurez vingt ouvrages médiocres, tandis que Alexandre Dumas a fait un chef-d'œuvre qu'on ne se lasse pas de relire ».

Jules Richard dans sa section « Livres oubliés » du *Supplément littéraire du dimanche* du *Figaro*, daté le 24 juin 1882, est plus critique envers Dumas. Le journaliste cite la remarque du romancier sur une huître qu'il aurait converti en une perle et il souligne « le peu de modestie du papa Dumas ». Richard soulève également des doutes de nature morale sur la conduite de l'auteur. Cependant, il admet, lui aussi, que « [t]out cela n'empêche pas *Monte-Cristo* d'être un chef-d'œuvre », en ajoutant que « si Dumas

6 Ce même récit sera publié après sous le titre « État civil du Comte de Monte-Cristo ». Malgré le passage du temps, l'exaspération de Dumas sur ce sujet n'a pas changé : « Oh ! il s'agit de fort peu de chose, d'une simple calomnie qui se débite à mon endroit depuis quelque vingt-cinq ans. Vous voyez qu'il y aura bientôt prescription. Mais où prendrais-je le temps de répondre à mes détracteurs, quand je trouve à peine le temps de répondre à mes amis ! » (Dumas 1860 : 263).

7 Pour faciliter la tâche au lecteur, Dumas reproduit à plusieurs reprises le texte de la nouvelle « Le Diamant et la Vengeance ». Il le fait notamment à la fin du *Comte de Monte-Cristo*, dans ses *Œuvres complètes* publiées par *Le Siècle* en 1846, sous le titre « François Picaut. Histoire contemporaine ». Ce passage des *Mémoires tirés des archives de la police de Paris* y est annoncé de la manière suivante : « Les quelques lignes que nos lecteurs vont trouver à la suite de l'admirable roman de *Monte-Christo* [sic], serviront pour ainsi dire de *pièces justificatives* à cet ouvrage. Donner une réalité saisissante à une composition toute merveilleuse, prouver la vérité de ces faits providentiels, montrer que ces scènes dramatiques ont eu des témoins, c'est doubler l'intérêt qui s'est attaché à l'œuvre et lui donner un titre impérissable à la curiosité publique » (Dumas 1846 : 403).

n'avait pas utilisé Peuchet et son récit, il resterait à la disposition d'un romancier contemporain qui n'en tirerait peut-être pas un aussi merveilleux parti » (Richard 1882 : 3 [99]).

Enfin, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Dumas, le *Journal de la ville de Saint Quentin et de l'arrondissement* du 12 septembre 1883 se demande : « Pourquoi le *Comte de Monte Cristo* n'aurait-il pas été taillé dans la *Police dévoilée* de Peuchet ? Est-ce que Molière ne prenait pas son bien un peu partout ? »

On pourrait donc conclure que si Dumas reste un plagiaire, il est au moins un bon plagiaire, pour reprendre le terme d'Annick Bouillaguet (1996 : 4) selon qui « [c]e qui sépare le bon et le mauvais plagiaire se mesure cette fois non à l'aune de la morale, mais à celle de l'efficacité littéraire : est devenu mauvais plagiaire celui qui ne sait pas séparer ce qui mérite d'être pris et ce qui doit être laissé sur place ».

Quant à la paternité des *Mémoires*, la question est abordée par la presse encore au début du XX^e siècle, quoique de manière plutôt anecdotique. À titre d'exemple, *Le Siècle* du 22 juillet 1904 publie l'article de Marcellin Pellet intitulé « Le vrai Monte-Cristo » dans lequel l'auteur mentionne aussi bien les deux histoires des *Mémoires* de Peuchet que le fait que Quérard attribue l'ouvrage à Lamothe-Langon. Néanmoins, le nom de ce dernier est de nouveau passé sous silence au moment de la réimpression des *Mémoires* en 1933 sous le titre *Les Secrets de la police, de Louis XIV à Louis-Philippe*. Dans son avant-propos, Jean Lucas-Dubreton rappelle l'influence de l'ouvrage sur Dumas, mais en citant uniquement « Le diamant et la vengeance » et sans parler ni de Lamothe-Langon, ni de la paternité compliquée du recueil.

C'est dans le contexte de cette nouvelle édition de l'ouvrage que Pierre Mille consacre un article aux « Sources » de « Monte-Cristo » dans *Le Petit Marseillais* du 5 août 1934. Presque un siècle après la parution des *Mémoires* et de nombreux articles consacrés à ce sujet dans la presse française, le journaliste s'étonne encore de trouver la vraie source du roman de Dumas et s'obstine à croire que Peuchet en est le seul et véritable auteur. En s'adressant à tous ceux qui croient que *Le Comte de Monte-Cristo* est le fruit de l'imagination féconde de Dumas assisté par Maquet, Mille s'exclame : « Erreur ! Tout le scénario du roman existait, en noir sur blanc, vingt ans au moins avant la publication de *Monte-Cristo*. Je viens personnellement de m'en rendre compte : et c'est en vérité inattendu, extraordinaire ! » Cela étant dit, le journaliste s'interroge sur l'authenticité des sources employées par l'auteur des *Mémoires* :

Le malheur, c'est que ce brave Peuchet avait la manie de « romancer », plus encore qu'on ne romance de nos jours. Cependant il se fondait sur des documents sinon exacts – combien de rapports de police sont exacts ? – du moins matériellement authentiques. Son livre est donc d'autant plus précieux que les archives de l'Hôtel de Ville ont disparu brûlées avec celui-ci, en 1871, par les insurgés de la Commune, à qui je veux bien pardonner tout le reste, mais pas ça !

En guise de conclusion, bien que *Le Comte de Monte-Cristo* reste un des romans les plus connus d'Alexandre Dumas, ainsi qu'une lecture incontournable de la littérature française du XIX^e siècle, l'ouvrage qui l'inspira demeure aujourd'hui non seulement presque complètement inconnu, mais cache aussi ses propres secrets, y compris la question fondamentale de sa paternité. Il nous semble curieux que de nombreuses éditions critiques du *Comte de Monte-Cristo*, tout en mentionnant les *Mémoires tirés des archives de la police de Paris* comme la source principale et directe du roman, passent sous silence le rôle de Lamothe-Langon⁸ dans la rédaction de cet ouvrage et, malgré l'évidence, attribuent encore à Jacques Peuchet ce recueil clairement apocryphe.

8 C'est le cas, entre autres, de Jacques-Henry Bornecque (Dumas 1962 : V), François Taillandier (Dumas 1995 : 8), Claude Schopp (Dumas 1997 : XXIII & 1207) et Claude Aziza (Dumas 2002 : 1173). Par contre, Catherine Eugène évoque dans ce contexte aussi bien Lamothe-Langon qu'Émile Bouchery (Dumas 1995 : 9–10).

Pour conclure, revenons encore à la question du plagiat et citons cette belle comparaison dont se sert Daniel Sangsue (1989 : 93) : « Si le plagiaire est un vampire, l'imitateur peut être considéré comme un parasite : il vit en symbiose avec les modèles littéraires dont il tire son suc, il se nourrit d'eux sans les détruire (c'est la définition du parasitisme). Le vampire, lui, dépossède ses victimes jusqu'à les épuiser ». Quand on pense au net contraste entre l'oubli absolu qui plane sur les *Mémoires tirés des archives de la police de Paris* et le succès éclatant et éternel du *Comte de Monte-Cristo*, force est d'admirer le génie de ce grand vampire littéraire que fut Alexandre Dumas.

Bibliographie

- (1862) *Gensiskhana. Catalogue anecdotique, bibliographique et facétieux des livres de la bibliothèque du comte André Rastapchine*. Bruxelles : Poot et Compagnie.
- (1877) *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 10^e année, n° 211, le 25 février 1877. Paris : Sandoz et Fischbacher.
- Bouillaguet, Annick (1996) *L'Écriture imitative*. Paris : Nathan.
- Compère, Daniel (1998) *Le Comte de Monte-Cristo d'Alexandre Dumas. Lecture des textes*. Amiens : Encrage.
- Dumas, Alexandre (1846) « François Picaud. Histoire contemporaine. » [In :] *Œuvres complètes*. Paris : *Le Siècle*.
- Dumas, Alexandre (1857) « Un mot à propos du Comte de Monte-Cristo. » [In :] *Le Monte-Cristo : journal hebdomadaire de romans, d'histoire, de voyages et de poésie*, 1^{ère} année, n° 22, 17 septembre 1857.
- Dumas, Alexandre (1860) « État civil du Comte de Monte-Cristo. » [In :] *Œuvres complètes : Causeries*, 1^{ère} série. Paris : Michel Lévy.
- Dumas, Alexandre (1962) *Le Comte de Monte-Cristo*, éd. Jacques-Henry Bornecque, vol. I. Paris : Garnier Frères.
- Dumas, Alexandre (1995) *Le Comte de Monte-Cristo*, éd. Catherine Eugène, vol. I. Paris : Pocket.
- Dumas, Alexandre (1995) *Le comte de Monte-Cristo*, éd. François Taillandier. Paris : Librairie générale française [Le livre de poche].
- Dumas, Alexandre (1997) *Le comte de Monte-Cristo*, éd. Claude Schopp. Paris : Le Grand livre du mois.
- Dumas, Alexandre (2002) *Le Comte de Monte-Cristo*, éd. Claude Aziza. Paris : Éd. France Loisirs.
- Eckard, Jean (1835) *Remarques sur un écrit posthume de Peuchet, intitulé : Recherches pour l'exhumation du corps de Louis XVIII*. Paris : Delaunay.
- Groffier, Ethel (2009) *Un encyclopédiste réformateur Jacques Peuchet (1758–1830)*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Hélène Maurel-Indart (2011) *Du plagiat*. Paris : Gallimard.
- Michaud, Louis-Gabriel (1854) *Biographie universelle ancienne et moderne*, vol. XXXII. Paris : Desplaces.
- Peuchet, Jacques (1838) *Mémoires tirés des archives de la police de Paris, pour servir à l'histoire de la morale et de la police, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours*. Paris : Levasseur.
- Peuchet, Jacques (1933) *Les Secrets de la police, de Louis XIV à Louis-Philippe*, avant-propos de Jean Lucas-Dubreton [pseudonyme de Jean-Marie Lucas de Peslouan]. Paris : Gallimard.
- Quérard, Joseph Marie (1850) *Les supercheries littéraires dévoilées*, vol. III. Paris : L'Éditeur, rue de Seine, 62.
- Raimond, Michel (1989) *Le Roman*. Paris : Armand Colin.
- Reuter, Yves (1991) *Introduction à l'analyse du Roman*. Paris : Bordas.

- Richard Jules (1882) « Livres oubliés : À propos du comte de Monte-Cristo. » [In :] *Le Figaro. Supplément littéraire du dimanche*, le 24 juin 1882, 8^e année, n° 25.
- Sangsue, Daniel (1989). « Les vampires littéraires. » [In :] *Littérature* n° 75.
- Santi, Louis de (1911) « Épisodes de l'histoire de Toulouse sous le Premier Empire (Extraits des mémoires inédits de Lamothe-Langon). » [In :] *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 10^e série, tome XI. Toulouse : Douladoure-Privat.
- Szkopiński, Łukasz (2023) *Le Romanesque ténébreux d'Étienne-Léon de Lamothe-Langon*. Łódź : Wydawnictwo Uniwersytetu Łódzkiego.
- Thierry, Augustin (1911) *Les Grandes mystifications littéraires*. Paris : Plon.